

**CONTRAT DE CESSION DES DROITS  
D'ADMINISTRATION ET DE PROPRIETE  
D'UN NOM DE DOMAINE**

**Entre les soussignés :**

\*\*\*\* \*\*\*\*\*

Ci-après dénommée "le cédant",  
d'une part ;

**Et**

La S \*\*\*\*\* , R.C.S. \*\*\*\*\* , domiciliée  
\*\*\*\*\* , représentée par le M. \*\*\*\*\*

Ci-après dénommée "l'acquéreur"  
d'autre part ;

**Il a été convenu ce qui suit :**

**OBJET**

**Article 1.** Le cédant cède, par les présentes, l'intégralité des droits d'administration et de propriété attachés aux noms de domaine Internet suivants : \*\*\*\*\*.tld (ci-après désignés noms de Domaine) à l'acquéreur, qui les accepte, dans les conditions ci-dessous exposées.

## ORIGINE DE PROPRIETE

**Article 2.** L'acquéreur est propriétaire à titre exclusif du nom de domaine \*\*\*\*\*.tld.

\*\*\*\*\*.tld.: enregistré auprès de Claranet Soho le 7 juin 2006

L'acquéreur devient propriétaire à titre exclusif des noms de domaine suivants :

\*\*\*\*\*.com : enregistré auprès de 1&1 le 8 juin 2006  
\*\*\*\*\*.biz : enregistré auprès de 1&1 le 8 juin 2006  
\*\*\*\*\*.org : enregistré auprès de 1&1 le 8 juin 2006  
\*\*\*\*\*.info : enregistré auprès de 1&1 le 8 juin 2006  
\*\*\*\*\*.net : enregistré auprès de 1&1 le 8 juin 2006 .../...

tous régulièrement renouvelés depuis lors.

## ETENDUE DES DROITS CEDES

**Article 3.** Le cédant transmet les droits d'administration du domaine notorieta.tld et la propriété des  $n$  autres noms de domaine. Il peut garantir que l'existence matérielle des enregistrements n'ont fait, à ce jour, l'objet d'aucun recours de tiers.

La présente cession dégage la responsabilité du cédant pour tout acte ou poursuite engagée contre lui dès lors que celle-ci interviendrait à une date postérieure à la cession.

## PRIX

**Article 4.** La cession des droits d'administration & de propriété est consentie moyennant le prix global et unitaire de 1.000 € franco (payable le jour de signature du présent contrat).

## FORMALITES

**Article 5.** A la date de signature du présent contrat, le cédant transfère à l'acquéreur les dossiers d'administration des  $n$  noms de domaines gérés par lui depuis juin 2006.

L'acquéreur fera son affaire de renouveler désormais par lui-même, ou par délégation consentie à un tiers, les différents domaines auprès des registrars Claranet Soho/Gandi/1&1, à la date anniversaire. Le cédant des droits d'administration et de propriété sera à la date de signature du présent contrat déchargé de toutes ses obligations.

L'acquéreur fera ainsi désormais son affaire des re-routage et pointages des enregistrements DNS.

Le cédant devra signifier à Claranet Soho/Gandi/1&1 le transfert des droits d'administration et à Claranet Soho/Gandi/1&1 le transfert des droits de propriété attachés aux domaines qu'ils gèrent respectivement. A ce titre il est convenu que le contact administratif sera désormais M. Xxxxxxx Xxxxxxxxxx lequel recevra désormais toute correspondance et apparaîtra comme contact dans le Whois. L'email de contact sera désormais [xxxxxxxxxx@xxxxxxxxxx.fr](mailto:xxxxxxxxxx@xxxxxxxxxx.fr).

A ce titre, le cédant communiquera à l'acquéreur les mots de passe de leurs comptes sitôt après que les transferts auront été effectués.

Le cédant s'engage à n'encaisser le chèque que lorsque les formalités ci-dessus auront été remplies.

## **ENREGISTREMENT**

**Article 6.** La présente cession sera soumise aux droits d'enregistrement prévus par l'article 719 du Code général des impôts.

Fait en quatre exemplaires,  
A \*\*\*\*\* le \*\* \*\* 2015

Signature du cédant  
(précédée de la mention  
"Lu et approuvé, bon pour accord")

Signature de l'acquéreur  
(précédée de la mention  
"Lu et approuvé, bon pour accord")

PDF Pro Evaluation